

ALERTE SÉCHERESSE 2026

AUX CÔTÉS
DES SINISTRÉS
AUJOURD'HUI
ET DEMAIN

INFORMATION AUX SINISTRÉS

Votre maison fissure ? Ne restez pas seul.



**QUE VOTRE COMMUNE SOIT RECONNUE
CATASTROPHE NATURELLE OU NON,
RAPPROCHEZ-VOUS DE L'A.N.A.S.S. DÈS MAINTENANT.
PLUS TÔT VOUS ÊTES INFORMÉ, MIEUX VOUS POUVEZ
DÉFENDRE VOTRE DOSSIER.**

POURQUOI CONTACTER L'A.N.A.S.S. ?



Comprendre vos droits et les démarches à suivre



Éviter les erreurs dans la déclaration du sinistre



Savoir quoi faire, quoi dire et quoi transmettre



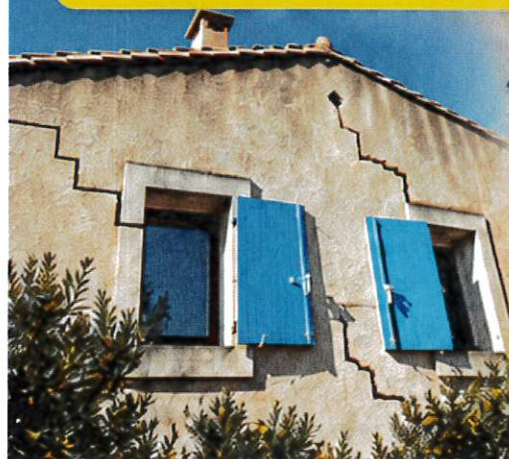
Être mieux accompagné avant, pendant et après l'expertise



IMPORTANT

La reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle
ne garantit pas automatiquement l'indemnisation de chaque sinistré.
L'A.N.A.S.S. informe, oriente et accompagne les propriétaires concernés.

MAISON FISSURÉE ? CONTACTEZ L'A.N.A.S.S.



*Des habitants
informés,
des sinistrés
mieux défendus*



06 40 44 51 20



secheresse.anass@gmail.com



Association Nationale des Assurés
Sinistrés Sécheresse

SOLIDARITÉ
INFORMATION
DÉFENSE DES SINISTRÉS